

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Commune de FAYMONT

Document graphique  
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Plan en date du 03 avril 2017

Pièce n° 4.3.4

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communaire :  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL  
Tel : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 69  
initiaivede@orange.fr  
Agence de Besançon  
Tel : 03 81 83 53 29 - initiaived2@orange.fr

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

\*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012\*  
Plan cadastral actualisé en avril 2016

**Légende**

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

**ZONES URBAINES**

- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
- Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
- Uj Secteur de jardin soumis à des conditions particulières d'occupations des sols.

**ZONES AGRICOLES**

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ab Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières (abris de chevaux).

**ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

▭ Exploitations agricoles.

⓪ Emplacements réservés et numéro d'opération.

*Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger*

■ Cours d'eau, plans d'eau.

■ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
4.1	Accès parcelles agricoles	Commune	1 820 m²
4.2	Création d'un abris bus	Commune	80 m²
4.3	Création d'une zone de loisirs	Commune	2092 m²

